

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202509-106

Du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Laboule, sous la présidence de Monsieur GONTIER Philippe, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, ROMEDENNE Séverine, PIC Gabriel, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PIERRARD TEYSSIER Nadine (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), GONTIER Philippe (pouvoir de AUZAS Vincent), MARCHAL Yannick (pouvoir de POUGET TIRION Dominique), BERRES Thierry (pouvoir de DJIANN Nicole), CHOTIN Marie-Hélène (pouvoir de SALEL Matthieu), DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), BELVA Nathalie (pouvoir de PRANDI Patrice), MAZILLE Didier (pouvoir de MANFREDI VIELFAURE Pascale).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 24

Pouvoir : 10

Date de la convocation 16 septembre 2025

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean-Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES LOCAUX : AVENANT N°3

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération n° C-202403-033 du 11 mars 2024 portant attribution du marché à l'entreprise WAY (07260 Rosières).

Il présente au conseil les modifications à apporter à l'organisation des prestations d'entretien forfaitaire au gymnase : la prestation d'entretien pour ce site était réalisée en partie par un agent de la Communauté. Cet agent n'étant plus disponible pour réaliser le ménage à compter du 1^{er} novembre 2025, l'entretien du site devra être confié en totalité au titulaire du marché.

Le Président présente le devis transmis par l'entreprise Way pour cette extension de ses prestations au gymnase à savoir 35,50 € HT pour 58 passages supplémentaires, soit un coût supplémentaire de 2 059,00 € HT pour les 5 mois restant avant l'extinction du marché (4 941,60 € HT pour 12 mois).

Il informe l'assemblée que la variation cumulée introduites par l'ensemble des avenants passés pour ce marché est de + 7,44%.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Conclure, avec le titulaire du marché, l'avenant présenté ci-avant,

Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Philippe GONTIER

Président

Jean-Marc DEYDIER BASTIDE Jean-Marc

Secrétaire de séance

